

Formation du personnel intervenant dans le transport des marchandises dangereuses Par route - Règlement ADR

Code produit : 0TMD / Version : v2

FINALITE DE LA FORMATION

Répondre aux exigences de l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Connaître les règles applicables au transport de matières dangereuses
Connaître les obligations liées au transport de matières dangereuses (adaptable en fonction des activités concernées)
Savoir identifier des matières dangereuses et connaître les risques associés en fonction des classes de matières concernées

PUBLIC CONCERNE/EMPLOI VISE

Toute personne ayant un lien avec le transport de marchandises dangereuses
Toute personne ayant à emballer et à expédier des marchandises dangereuses
Cadres et agents de maîtrise des services logistiques et commerciaux
Personnel administratif ayant en charge des documents de transport
Toute personne ayant à charger ou décharger des marchandises dangereuses

PREREQUIS

Aucun

MODALITES

Durée : 1 jour minimum (adaptable en fonction de votre contexte)

Type : Présentiel

Méthodes et moyens pédagogiques : A chaque étape il sera proposé aux participants de rapprocher les apports théoriques de leur environnement et de leurs préoccupations au quotidien. Des exercices d'applications pratiques, adaptés à des situations concrètes, seront proposés tout au long du déroulement de l'intervention.

Validation des acquis : QCM, tour de table, observation.

Sanction de la formation : Certificat de réalisation

Profil de l'intervenant : Formateur spécialisé dans le domaine, expérimenté, ...

PROGRAMME

Ce programme est adapté au contexte de l'entreprise. Il vous sera demandé en amont de la formation de nous fournir les fiches de données de sécurité des produits transportés afin de déterminer leurs classes de transport et ainsi définir le contenu et la durée de la formation.

Transport de matières dangereuses par route

Présentation du contexte réglementaire

Présentation de l'A.D.R.

Spécificités de l'arrêté TMD

Seuils d'application

Quantités limitées

Exemption partielle chapitre 1.1.3

1.1.3.4 Exemption quantité limitée par emballage

1.1.3.6 Exemption quantité limitée par unité de transport

- Fonctionnement

- Calcul

Identification des produits

Codification

Classification chapitre

Emballage chapitre

Etiquetage chapitre

Document de transport

Équipement des véhicules

Véhicules soumis à agrément

Signalisation des véhicules

Mesures transitoires

Formation

Formations de base des conducteurs

Spécialisations

Protocole sécurité

LES + ASFO

Nos responsables pédagogiques et intervenants sont des experts reconnus dans leur métier.

Certification AFNOR selon le référentiel ISO 9001.